

MAJORITAIRE AVEC 51,1% AU 1^{ER} TOUR,
la CFDT et l'AASGO vous remercient !

Confirmons ce résultat en votant au 2^{ème} tour
du 5 au 9 février 2024 pour notre binôme !



Nadia ZAK-CALVET

DSC Adjointe UES Orange
En charge de l'Épargne Salariale
Présidente du Conseil de Surveillance du
Fonds Orange Actions

ÉDITO

Pourquoi la remise en cause d'un vote majoritaire au 1^{er} tour ?

A l'origine, le règlement électoral, prévoyait au minimum 3 binômes en compétition pour cette élection au regard de la typologie avec 3 collèges. Dans le règlement, il est écrit : « [...] qu'il puisse être fait un second tour dès lors que le premier tour est infructueux ! »

Il peut donc y avoir interprétation sur cette phrase !

Avec une CFE-CGC Orange qui brille par son absence dans certaines instances et qui utilise à l'excès les voies juridiques, la vigilance s'impose !

A l'issue du conseil de surveillance pour statuer sur cette préconsultation, il n'y a pas eu de désistement du binôme arrivé second !

La CFE-CGC Orange utilise donc cette ambiguïté du règlement électoral pour ne pas reconnaître le vote majoritaire exprimé au 1^{er} tour.

Pourtant en démocratie, pour le commun des mortels, lors d'une élection le fait majoritaire s'impose !

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir conforter voire amplifier votre vote en notre faveur.

Fidèles à nos valeurs et convictions, nous saurons vous représenter et agir de façon responsable et constructive.

Nadia Zak-Calvet

#AgirAvecNousCcapital

Résultat du 1^{er} tour pour la désignation du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires au conseil d'administration :

Grâce à votre soutien, le binôme de confiance représenté par **Nadia Zak Calvet** et **Marc Maouche** est en tête et majoritaire à l'issue de ce premier tour de scrutin en obtenant **51,10%** des voix valablement exprimées.

Merci aux salariés actionnaires, plus de 10 000, qui en s'exprimant lors de cette élection nous ont positionné en tête dans chacun des trois collèges en leur qualité d'actionnaires salariés directs ou détenteurs de parts orange action dans le PEG* ou le PEGI**

1. Le collège des salariés actionnaires directs avec 64,10%***
2. Le collège des porteurs de parts Orange Actions avec 50,45 %
3. Le collège des porteurs de parts Orange Ambition International avec 76,93%

* Plan d'Epargne Groupe ** Plan d'Epargne Groupe International ***des voix valablement exprimées

Toutefois, au regard du règlement électoral, et pour se prémunir d'un contentieux avec la CFE-CGC Orange, adepte de procédure juridique (malgré une perte systématique de ses procès depuis 2019), la direction organise un second tour.

**Ce deuxième tour aura donc lieu
du 5 février à 09H00 au 9 février 14H00,
pour conforter notre désignation et enfin pouvoir agir
au sein du conseil d'administration :**

Agir pour être un acteur influent au sein du Conseil d'Administration :

- ✚ En renforçant l'actionariat salarié pour atteindre 10% du capital d'Orange détenu par le personnel

Agir pour promouvoir une politique industrielle

- ✚ En intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans le cadre de la transformation de son business model

Agir pour soutenir un partage attractif, équilibré et raisonnable de la valeur créée

- ✚ En trouvant un équilibre acceptable du dividende pour répartir la richesse créée dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et en préservant les intérêts patrimoniaux des actionnaires salariés,
- ✚ En veillant à la pérennité et à la compétitivité de l'entreprise par des investissements de long terme soutenant le projet industriel,
- ✚ En proposant un dividende majoré de 10% pour l'actionariat de long terme pour la stabilité de l'actionariat et des fonds propre



Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2023

Au sein du conseil d'administration d'Orange, nos élus Cfdt ne perçoivent aucun jeton de présence en direct. La procédure est simple et transparente. Ils sont versés chaque année à l'organisation syndicale.

Toute personne qui indiquerait le contraire serait soit mal informée, soit mal intentionnée.



Nadia Zak-Calvet

Titulaire

Déléguée syndicale centrale adjointe CFDT en charge de l'épargne salariale et de l'actionariat salarié.
Présidente du Conseil de surveillance.
Présidente du Conseil de surveillance FCPE Orange Actions depuis 2018.
Membre des conseils de surveillance du PEG et du PERCO.
Membre des associations historiques (AASGO/ ACSED).
Secrétaire adjointe du comité groupe monde.
Membre du bureau du comité groupe européen.
Membre de l'alliance internationale UNI Orange.
Administratrice de sociétés certifiée Sciences-Po.
Membre de l'Institut Français des Administrateurs.



Marc Maouche

Remplaçant

Délégué Régional d'Orange en Normandie.
Président de l'AASGO depuis 2015.
Membre fondateur de l'AASGO en 1997.
Membre élu du conseil de surveillance du FCPE Orange Actions.
Administrateur d'Orange Participations.
Administrateur de sociétés certifié Sciences-Po.
Membre de l'Institut Français des Administrateurs.
Membre de l'ASCED (Amicale des Cadres Supérieurs et Dirigeants d'Orange).
Ancien président du Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions.
Ancien Administrateur d'Orange SA représentant des actionnaires salariés.
Ancien membre du conseil supérieur de la Participation.

Ce binôme de candidats est soutenu par William COKER, président du Conseil de Surveillance Orange Ambition International (cf. PEGI*) *Plan d'Épargne Groupe International



William Coker, Président du conseil de surveillance du FCPE* Orange Ambition International, soutient

« Un binôme qui connaît et prend en compte les enjeux internationaux du groupe, et s'engage pour le développement de l'actionariat salarié dans toutes les filiales d'Orange à travers le monde. »



L'UNSA soutient le binôme expérimenté représenté par Nadia Zak-Calvet et Marc Maouche. Il est essentiel au sein de notre entreprise d'avoir les bonnes personnes aux bonnes places.



Élection Administrateur Salariés Actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange

AGENDA ORANGE

Élection à deux tours pour désigner le binôme de candidat :
2^{ème} tour du 5 février 9h00 au 9 février 14h00

Transmission par mail de vos codes de connexion le jour de l'ouverture du vote électronique (excepté pour ceux éloignés des services qui recevront par courrier leur code avec notice d'utilisation du site de vote)

3 collèges d'électeurs :

Sont électeurs tous salariés détenant des parts dans le FCPE Orange Actions ou des titres au nominatif (vous pouvez donc voter deux fois dans deux collèges distincts si vous détenez des parts dans le PEG et des actions au nominatif)

- Les salariés actionnaires détenteurs de part dans le FCPE Orange Actions du PEG
- Les salariés actionnaires détenteurs de titre au nominatif
- Les salariés actionnaires détenteurs de part dans le FCPE Orange Ambition International du PEGI

Principe : 1 voix = 1 part ou 1 action

Pour aller plus loin...

Nous vous proposons des conférences-débats !

Les enjeux de gouvernance à Orange, pourquoi voter pour vous représenter !

Mardi 30 janvier : de 11h00 à 12h00
et de 14h00 à 15h00

Jedi 1^{er} février : de 11h00 à 12h00
et de 16h00 à 17h00

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique vos contacts CFDT Orange sont : nadia.zakcalvet@orange.com, eric.rappe@orange.com



LinkedIn



ADHÉREZ À LA CFDT !



Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter CFDT. Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)